

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 11 décembre 2024

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCACTION

05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION

16 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 27

**Objet : Commande
publique – Contrats
d'assurances – Adhésion
au groupement de
commandes**

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORIAN, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, François-Xavier HENNEON, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Michel DEHAENE
Madame Béangère MAHAUDEN à madame Dorothee BERTRAND
Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Michaël PARENT
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Augustine VILLE
Madame Isabelle LEMAIRE OREC à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Camille SPETEBROOT à madame Monique DUHAYON
Monsieur Clément DELASSUS à madame Francine MOURIKS

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Eric DEWULF

Secrétaire de séance : Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Délibération n°138/141 – 12/2024

Objet de la délibération : Commande publique – Contrats d'assurances – Adhésion au groupement de commandes

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-3 ; L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants ; R.2124-2 ; R.2161-2 à R.2161-5 ;

Considérant que la commune d'Estaires et le CCAS d'Estaires ont, par délibération concordantes, conventionné le 24/04/2024 dans le but se regrouper pour l'ensemble des marchés d'assurance qui arrivent à échéance le 31 décembre 2024 afin de rationaliser les dépenses publiques par la réalisation d'économies d'échelles sur le fondement des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

Considérant que la convention prévoit que chaque collectivité membre du groupement s'assurera, pour ce qui la concerne, de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

Afin de permettre au CCAS de prendre en charge les frais qui lui incombent, il convient de signer un avenant à la convention indiquant que la commune refacturera au CCAS, à hauteur de ce qui est dû par ce dernier, les prestations d'assurance, et ce, chaque année.

Objet de la délibération : Commande publique – Contrats d'assurances – Adhésion au groupement de commandes

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'adhérer** au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **d'autoriser** le maire à signer la convention d'adhésion proposé par le CDG59 ;
- **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance,
Louise SAINTENOY-CAMPAGNE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 16.12.2024

Publié ou notifié le 16.12.2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

